

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 29 novembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2024

N° 24-11-01

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
**Réservation d'une table –
courses hippiques - année
2025**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

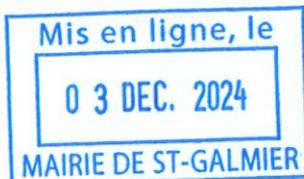
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE - Edith CONSIGNY à Christine PALLEY – Daniel DUCROS à Suzanne BOICHON - Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

RESERVATION D'UNE TABLE – COURSES HIPPIQUES - ANNEE 2025

Monsieur le Maire expose que le restaurant panoramique de l'hippodrome permet aux entreprises qui le souhaitent de réserver une table qu'elles utilisent à leur gré pour leurs relations commerciales.

Depuis plusieurs années, une table de six couverts est réservée dans le cadre de la communication et de la promotion de la ville de SAINT-GALMIER, lors de chaque course hippique.

Considérant le succès de cette réservation il est proposé de la renouveler pour l'année 2025. Le coût de la prestation pour l'année 2025 pour 78 repas sera de 5 148 € TTC, identique à 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOULIGNE** le caractère original de cette prestation qui contribue à faire connaître les installations de l'hippodrome Joseph Desjoyaux et les spectacles hippiques en nocturne,
- **DECIDE** de retenir la proposition présentée,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article correspondant du budget communal

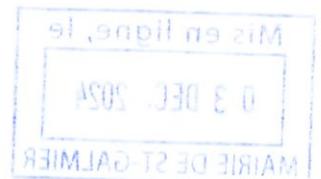
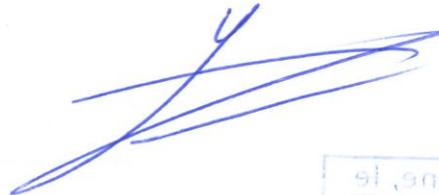
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 02 décembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
03 DEC. 2024
Mairie de Saint-Galmier

